



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

travail saisonnier

Question écrite n° 108960

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation des salariés saisonniers et les aspirations prioritaires liées par exemple, aux questions de la reconduction des contrats, de l'obtention d'une prime de fin de contrat, de sécurisation des parcours professionnels autour de formations adaptées... Ce sont autant de problèmes qui posent, sur le fond, celui de l'obtention d'un nouveau code statutaire définissant la saisonnalité, et d'une sécurité salariale. Portées par les salariés occupant aujourd'hui ce type d'emploi et par leurs associations et syndicats, ces attentes nécessitent l'ouverture d'une concertation nationale. Il lui demande de lui faire connaître la position du Gouvernement sur ce point, et les prolongements qu'il entend apporter à la demande de dialogue social sur ces enjeux.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108960

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2011, page 5006

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)